LIASSO

ÉTATS FINANCIERS SYCEBNL

par COPDEV

CONTRAT

# Conditions générales de vente

LIASSO - Logiciel d'états financiers SYCEBNL

| | |
|---|---|
| **Destinataires** | Clients |
| **Édition** | Version 1.0 · Novembre 2026 |
| **Éditeur** | COPDEV |

COPDEV - Cabinet de Conseil en Coopération au Développement · RCCM CI-ABJ-2018-A-31170 · Cocody Angré, 28 BP 600 Abidjan 28 · contact@copdev.org · www.copdev.org
© 2026 COPDEV, tous droits réservés. LIASSO est une marque de COPDEV.

> Les conditions générales de vente encadrent la commande, le paiement et la livraison de la clé LIASSO ; elles figurent au verso de chaque devis et de chaque facture COPDEV.

**Article 1 - Champ.** Les présentes conditions s'appliquent à toute vente de licence LIASSO et de services associés par COPDEV (Cabinet de Conseil en Coopération au Développement), entreprise individuelle immatriculée au RCCM d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-2018-A-31170, établissement principal à Cocody Angré, 28 BP 600 Abidjan 28. Toute commande vaut acceptation des CGV et du contrat de licence (CLUF).

**Article 2 - Commande.** La commande résulte d'un devis signé ou d'un bon de commande du client. Elle mentionne la dénomination exacte de la structure telle qu'enregistrée dans LIASSO, la formule, la durée et les services choisis.

**Article 3 - Prix.** Les prix sont ceux de la grille en vigueur à la date du devis, exprimés en francs CFA. La TVA n'est facturée que si le régime fiscal de COPDEV l'y assujettit ; chaque facture indique le régime d'imposition et le numéro de compte contribuable (NCC). Le devis est valable 30 jours.

**Article 4 - Paiement.** Le paiement intervient à la commande, par virement bancaire, chèque ou mobile money au nom de COPDEV. Pour les bailleurs et institutions, un paiement à 30 jours sur facture peut être accepté par écrit.

**Article 5 - Livraison de la clé.** La clé de licence est envoyée par courriel au responsable dans un délai de deux jours ouvrés après réception du paiement. Elle est liée à la dénomination de la structure et à la date d'échéance ; une erreur de dénomination signalée par le client donne lieu à une nouvelle clé sans frais.

**Article 6 - Renouvellement.** La licence n'est pas reconduite automatiquement. COPDEV adresse un devis de renouvellement 60 jours avant l'échéance ; la nouvelle clé prolonge la licence d'un an à compter de l'échéance précédente.

**Article 7 - Changement de formule.** Le passage à une formule supérieure en cours d'année est facturé au prorata des mois restants. Le passage à une formule inférieure prend effet au renouvellement.

**Article 8 - Essai et remboursement.** L'essai gratuit de 30 jours permet au client de vérifier que LIASSO répond à ses besoins. Une fois la clé activée, la licence n'est pas remboursable, sauf défaut bloquant que COPDEV n'aurait pas corrigé dans les 30 jours suivant son signalement.

**Article 9 - Services.** Les formations et prestations d'accompagnement sont réalisées aux dates convenues. Une annulation par le client moins de 5 jours ouvrés avant la date donne lieu à la facturation de 50 % de la prestation.

**Article 10 - Litiges.** Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, les juridictions compétentes d'Abidjan sont seules compétentes.

*Modèle de travail à faire relire par un juriste ivoirien avant la première utilisation commerciale.*